

ANNEXE 7

RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'INFORMATION ET D'OBSERVATION ÉLECTORALES
(2005-2006)

Pays	Type de missions	Principales recommandations
Albanie	Mission d'observation des élections législatives du 3 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Doter la Commission Electorale Centrale de moyens matériels et humains suffisants pour lui permettre de répondre à toutes les attentes et critiques des partis politiques et des électeurs ; – Améliorer les listes électorales et assurer une protection plus efficace du secret de vote et une plus large participation de la société civile au processus électoral ; – Multiplier les bureaux de vote dans les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger pour tenir compte du nombre important d'Albanais vivant hors du territoire national ; – Permettre aux électeurs d'engager les recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour atteinte à la liberté des élections ; – Favoriser le partage de l'expérience albanaise en ce qui concerne la coopération de la société civile et des partis politiques
Bénin	Mission d'information à l'occasion du 1 ^{er} tour de l'élection présidentielle du 5 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la présence de la Francophonie au second tour du scrutin présidentiel ; – Permettre aux responsables d'institutions de pays où seront prochainement organisées des élections décisives (RDC, Côte d'Ivoire, Mauritanie), de bénéficier des pratiques développées par les institutions béninoises dans leurs domaines de compétence respectives en matière électorale (CENA, HAAC et Cour constitutionnelle), par la leur participation à la mission francophone devant se déployer pour le 2^e tour du scrutin présidentiel.
	Mission d'information, d'observation et d'échange d'expérience à l'occasion du 2 ^e tour de l'élection présidentielle au Bénin : 19 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Former les partis politiques afin qu'ils soient à même de faire face à leur responsabilité ; – Poursuivre la réflexion sur la CENA comme structure d'organisation des élections ; – Poursuivre l'amélioration des listes électorales ; – Clarifier davantage les textes qui organisent les élections au Bénin ; – Accompagner les autorités et la classe politique béninoises dans leur volonté d'asseoir la démocratie.
Burkina Faso	Mission d'observation de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre à la disposition des candidats des financements publics avant le démarrage de la campagne électorale ; – Favoriser une meilleure implication des partis politiques afin de suivre tout le processus électoral notamment la constitution du fichier électoral ; – Assurer une plus grande maîtrise de l'état civil ; – Poursuivre l'amélioration du fichier électoral.
Burundi	Mission d'information à l'occasion du référendum constitutionnel du 28 février 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Relancer la coopération entre l'OIF et le Burundi à travers deux axes : l'assistance électorale et le soutien aux grandes institutions comme la Cour constitutionnelle et la Commission Electorale indépendante ; – Mettre à la disposition de la CENI des experts pouvant faire part de leurs propres expériences dans d'autres pays et capables de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ; – Assurer une formation en direction des partis politiques pour les informer sur le rôle des délégués ou agents électoraux dans la bonne conduite du scrutin ; – Prévoir une mission francophone d'observation des élections communales et législatives précédée éventuellement d'une mission exploratoire ou organisée en concertation avec les Nations Unies, l'Union Européenne et d'autres organisations internationales et non gouvernementales ; – Afin d'afficher à un niveau élevé l'attention que l'OIF porte au processus en cours au Burundi, une visite de son Secrétaire général est souhaitée.
	Mission d'observation des élections législatives du 4 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Opérer une répartition plus précise des compétences entre la CENI et la Cour constitutionnelle ; – Renforcer les capacités de la cour constitutionnelle et de la Commission électorale nationale indépendante ; – Favoriser le dialogue politique entre la majorité et l'opposition ; – Encourager les initiatives des Nations unies à travers l'ONUB ; – Veiller particulièrement à la sécurité, compte tenu du nombre important d'armes encore en circulation illégalement ; – Rationaliser le financement des partis politiques et réglementer le contrôle de leurs dépenses de façon à assainir la vie politique, en particulier en période électorale, en vue de décourager les candidatures de complaisance ou les désistements tardifs ; – Explorer la piste du bulletin unique qui aurait pu éviter certaines difficultés identifiées lors des élections communales de juin 2005 ;

		<ul style="list-style-type: none"> – Apporter un appui financier et logistique pour l'enseignement du français et intégrer le Burundi parmi les pays retenus en vue de bénéficier de l'assistance de la Francophonie en matière électorale dans le prochain cadre stratégique décennal ; – Inscrire dans l'agenda du Secrétaire général une visite officielle au Burundi en vue de renforcer davantage les liens entre l'OIF et ce dernier pays.
Centrafrique	Mission d'observation des élections présidentielles et législatives du 13 mars (1 ^{er} tour)	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement de façon accrue de la Cour constitutionnelle de Transition dans le cadre du 2^e tour des élections ; – Renforcer les capacités de la Cour constitutionnelle pérenne qui sera mise en place après les élections ; – Renforcer des capacités de la CEMI afin de lui permettre d'assister efficacement les membres de bureaux de vote ; – Renforcer les capacités du Haut Conseil de la Communication aussi bien pour le 2^e tour des élections que dans la perspective de sa mission traditionnelle ; – Améliorer les conditions de la centralisation des résultats électoraux ; – Appuyer l'élaboration des textes ; – Contribuer à la formation et au perfectionnement des hauts conseillers du Haut Conseil de la Communication nouvellement mis en place, tout en leur apportant un concours à l'acquisition des moyens matériels ; – Renforcer la supervision de la coordination nationale dans les zones où il y a eu de nombreuses irrégularités ; – Simplifier les opérations de dépouillement ; – Assurer une compatibilité entre la qualité du papier du bulletin et de l'encre utilisés pour le vote ; – Renforcer l'implication de l'OIF dans les projets de la Société civile qui a participé, avec succès, à la campagne de sensibilisation des populations centrafricaines ; – Assurer le respect des dispositions du protocole d'application de l'Accord de Libreville et du Code de bonne conduite en vue du retour définitif à une vie politique apaisée ; – Poursuivre les efforts tendant à enraciner les acquis de la réconciliation nationale et la relance du secteur économique, gage d'un développement durable et soutenu ; – Soutenir les institutions et pouvoirs issus des élections de sortie de crise, cet engagement se matérialisant par le renforcement de la paix civile, l'instauration et la consolidation de l'Etat de droit.
	Mission d'observation des élections présidentielles et législatives du 8 mai 2005 (2 ^e tour)	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation des électeurs ; – Assurer une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les BV dans un même centre et la sécurisation des urnes ; – Définir plus strictement le rôle des forces de l'ordre à l'occasion des prochaines consultations électorales.
Comores	Mission d'observation des élections primaires du 16 avril 2006 à Anjouan	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la mise à la disposition de la CNEC d'une expertise afin d'assurer la réussite des élections au niveau national ; – Poursuivre l'assistance juridique auprès de la Cour constitutionnelle, notamment en ce qui concerne l'examen des résultats et le règlement du contentieux électoral.
	Mission d'observation et d'assistance juridique à l'occasion de l'élection présidentielle du 14 mai 2006	<p>A l'Organisation Internationale de la Francophonie</p> <ul style="list-style-type: none"> – De poursuivre les efforts qu'elle a consentis depuis la double crise de 1997 en vue de la consolidation de l'État de droit, des acquis démocratiques et de la réconciliation nationale aux Comores ; – D'accroître son assistance pour le renforcement des capacités des institutions comoriennes impliquées dans la gestion des opérations électorales et du contentieux y afférent. <p>Aux autorités comoriennes</p> <ul style="list-style-type: none"> – de prendre les mesures nécessaires au renforcement des structures nationales autonomes au sein desquelles doivent s'intégrer toutes les formes de partenariat avec la communauté internationale ; – de poursuivre leurs efforts de correction, en ce qui concerne l'amélioration et la tenue du fichier électoral, la sensibilisation des populations aux valeurs démocratiques ainsi que l'implication de la société civile et la formation des agents électoraux ; – de promouvoir l'enracinement d'une culture politique apaisée par la mise en place de programmes concrets de formation des responsables publics, d'éducation à la citoyenneté afin que tous les acteurs de la vie politique et tous les citoyens s'imprègnent des exigences éthiques de la démocratie et des droits de l'homme.

République Démocratique du Congo	Mission d'information et d'évaluation du processus électoral du 22 au 31 mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Compléter le corpus juridique d'organisation des élections par l'adoption consensuelle du texte constitutionnel et l'élaboration de la loi électorale ; – Démarrer le plus tôt possible l'opération d'enrôlement et d'enregistrement des électeurs, à la suite d'une campagne de sensibilisation des électeurs et de formation des agents électoraux ; – Faire le choix d'un matériel électoral approprié en rapport qualité/prix ; – Apporter un appui à la CEI au niveau de la formation, par la mise à disposition d'experts ou par des possibilités offertes aux agents électoraux de prendre part aux rencontres d'échanges d'expériences ou aux missions d'observation des élections ; – Aider les Congolais, par la mise à disposition d'un expert de haut niveau, au choix des modes de scrutins pour les prochaines élections législatives ; – Envisager la possibilité de coordonner, par l'OIF, l'ensemble des missions internationales d'observation des prochaines élections en RDC ; – Promouvoir un espace de concertation politique pour le règlement des différends, particulièrement durant la phase post-électorale.
	Mission d'observation des élections présidentielle et législatives du 30 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les capacités des agents électoraux ; – Assurer une meilleure sensibilisation des électeurs ; – Afficher préalablement les listes électorales dans les centres de vote ; – Utiliser des bulletins de vote mieux adaptés ; – Donner un accès équitable des différents candidats aux médias.
	Mission d'observation du 2e tour du scrutin présidentiel et des élections provinciales du 29 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs et des institutions impliqués dans le processus électoral ; – Ecourter, autant que possible, les délais de proclamation des résultats électoraux ; – Renforcer la formation des délégués des partis politiques et des candidats dans les bureaux de vote.
Djibouti	Mission exploratoire du 22 au 27 mars 2005 en vue de l'élection présidentielle du 8 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la réflexion, d'une part, sur l'aménagement de règles pour le financement de la campagne électorale et, d'autre part, l'amélioration des conditions de vote des personnes âgées ; – Approfondir le processus de démocratisation dans le sens du renforcement de l'égalité de chances et du respect du pluralisme ; – Renforcer l'égal accès de tous aux médias publics durant la période électorale, et même en dehors ; – Augmenter le nombre des centres de vote afin de réduire les files et le temps d'attente ; – Améliorer la confidentialité de l'isoloir ; – Favoriser un usage plus systématique du français dans le processus électoral, conformément aux dispositions de la Constitution qui garantit l'égalité des trois langues (l'anglais, le créole et le français).
	Mission d'observation de l'OIF et de la Ligue des Etats Arabes à l'occasion de l'élection présidentielle du 8 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Procéder à une refonte totale du fichier électoral afin de garantir la pleine fiabilité de toute consultation électorale, et regagner la confiance de tous les acteurs de la vie politique djiboutienne ; – Procéder à une réforme du mode de scrutin, notamment des élections législatives afin de permettre une meilleure représentation des différents courants et partis politiques au sein des instances d'élus ; – Procéder à une révision de la loi sur la communication dans le but d'assouplir les conditions de création des médias, notamment des radios et de la télévision ; de dépenaliser les délits de presse conformément aux recommandations du Sommet de Ouagadougou, de créer un Conseil National de la Communication doté de pouvoirs de décision et de sanction, de permettre l'ouverture effective des médias d'Etat aux partis d'opposition.
Gabon	Mission d'observation de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Prévoir à l'avenir un financement public des campagnes électorales ; – Prévoir une campagne électorale plus longue ; – Faire des progrès dans la confection des listes électorales qui devraient être classées par ordre alphabétique et informatisées ; – Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les bureaux de vote ouvrent à l'heure ; – Prévoir la transmission à tous les candidats des formulaires établis dans les bureaux de vote à l'issue du dépouillement ; – Donner des instructions aux forces de sécurité pour qu'elles soient plus discrètes dans leur mission de maintien de l'ordre ; – Améliorer la formation des agents électoraux et donner à ceux-ci, pour le jour du scrutin, des instructions claires et uniformes ; – Prendre des dispositions pour faciliter le vote des personnes âgées, handicapées ou malades.

Guinée Bissau	Mission d'observation des élections présidentielles des 19 juin et 24 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Combattre l'impunité, en renforçant la réconciliation nationale ; - Veiller à renforcer la cohésion de l'Armée nationale, en excluant tout esprit partisan ou clanique ; - Persévérer dans la bonne organisation des élections et encourager la participation massive des citoyens aux élections ; - Maintenir la dynamique positive de redressement financier en cours avec l'appui des partenaires au développement.
Haïti	Mission d'observation du 1 ^{er} tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 7 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure répartition des centres et des bureaux de vote ; - Afficher systématiquement, avant le jour du scrutin, des listes électorales devant les centres et bureaux de vote ; - Améliorer la qualité des isolements ; - Mettre en place des procédures devant permettre l'ouverture des bureaux de vote et le démarrage des opérations électorales à l'heure prévue ; - Notifier à chaque électeur son bureau de vote.
Liban	Mission d'information et d'observation des élections législatives de juin 2005 au	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence de l'OIF, compte tenu de l'intérêt qu'a suscité sa présence aux côtés du Liban dans ce moment décisif de son évolution politique, dans les différentes phases à venir du scrutin (5, 12 et 19 juin 2005) ; - Mettre à disposition des autorités libanaises l'expertise de l'OIF pour la réforme de la loi électorale.
Ex-République Yougoslave de Macédoine		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin à la pratique du vote familial ; - Renforcer la neutralité de l'Etat à toutes les étapes du processus électoral ; - Invalider tout bulletin de vote révélant le nom de l'électeur ; - Amender la législation électorale de manière à permettre aux nombreux Macédoniens vivant à l'étranger de prendre part au vote ; - Lancer au niveau de l'OIF un programme de formation des observateurs nationaux ; - Préparer au niveau de l'OIF un document normatif contenant des règles précises relatives aux élections.
Maurice	Mission d'information et de contacts à l'occasion des élections législatives du 3 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les modalités du mode de scrutin de manière à revoir les modalités d'attribution des sièges au parlement notamment le système de péréquation basé sur l'appartenance aux quatre communautés qui devient plus difficile à mettre en œuvre. - Améliorer les dispositions de la législation électorale en adoptant un code d'éthique électorale afin de mieux assurer l'égalité des candidats. Celui-ci pourrait, notamment, prohiber les inaugurations et poses de première pierre par les membres du gouvernement pendant la période de la campagne électorale ; - Améliorer les conditions d'accès de l'ensemble des candidats aux médias publics lors de la campagne électorale. - Améliorer la législation relative au financement de la campagne électorale en actualisant les seuils retenus jusqu'à présent qui s'avèrent être échus, et en encadrant, de manière plus rationnelle, le financement effectué par les personnes morales (associations et sociétés) et par les personnes physiques. - Améliorer les conditions d'exercice du droit de vote en prévoyant l'obligation pour les électeurs de justifier leur identité par la présentation d'une carte d'identité comportant une photographie. - Revoir le découpage des circonscriptions électorales afin de rétablir une meilleure adéquation entre le nombre des électeurs inscrits et celui des élus à désigner pour l'ensemble du territoire - Susciter et contribuer à la traduction en français des textes et documents officiels. - Doter les observateurs francophones d'un effet vestimentaire qui permettrait de les identifier facilement et aussi assurer la visibilité de l'OIF.
Mauritanie	Mission d'appui au processus de transition notamment en son volet électoral	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un Séminaire de sensibilisation, d'appropriation des textes et de répartition des compétences entre les institutions impliquées dans l'organisation des élections (Ministère de l'Intérieur, CENI, Conseil Constitutionnel, Autorité de régulation des médias, partis politiques...) ; - Mettre à disposition d'une expertise notamment en ce qui concerne l'élaboration des textes relatifs à l'utilisation du bulletin unique, le financement des partis politiques et l'accès des femmes aux mandats et fonctions électifs ; - Contribuer à la formation et au renforcement des capacités des membres de la CENI (y compris les structures décentralisées) et du Conseil Constitutionnel, notamment en matière de contentieux et de l'organisation du travail eu égard aux différentes étapes préparatoires et du déroulement des élections ; - Apporter un appui en matériel informatique à la CENI et au Conseil Constitutionnel et - Mettre à disposition des institutions concernées des documents pertinents, dans le cadre d'échange des pratiques positives des pays francophones.
	Mission d'information et d'observation à l'occasion du référendum constitutionnel du 25 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> - adopter le projet de loi sur l'audiovisuel et le projet de loi sur la haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) au plus tard à la fin du mois de juillet afin de leur permettre de produire leurs effets avant la date des élections municipales, législatives et présidentielle ; - Mettre en place l'instance de régulation des médias le plus tôt possible afin qu'elle prenne rapidement en charge la gestion des futures élections et la nécessité d'ouverture de l'espace médiatique audiovisuel dans les mois à venir ; - Apporter un appui à la nouvelle instance, notamment sous la forme d'expertise chargée de l'encadrement méthodologique et de l'organisation ;

		<ul style="list-style-type: none"> – organiser un atelier de formation à l'intention des journalistes sur la vulgarisation des textes juridiques concernant aussi bien les médias que les élections. La méconnaissance de tels textes est souvent la source de graves fautes commises par les journalistes ; – assurer la formation aux membres de la future instance de régulation.
Moldavie	Mission d'observation des élections législatives du 6 mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Doter la Commission Electorale Centrale de moyens suffisants pour lui permettre de dresser un registre de tous les électeurs, la tenue de listes électorales étant jusqu'ici dispersée aux différents niveaux de l'administration publique ; – Multiplier les bureaux de vote dans les représentations diplomatiques et consulaires pour permettre aux Moldaves se trouvant hors du territoire national de pouvoir exercer leur droit de vote ; – Mettre en place une législation adéquate pour permettre le vote par correspondance et le vote par procuration ; – Approfondir la réflexion sur l'adoption d'un instrument international définissant les droits et les devoirs des observateurs, pour faciliter l'accréditation des observateurs internationaux. – Lancer un programme de formation des observateurs nationaux dans les pays où se dérouleront des élections engageant l'avenir de la démocratie et de l'Etat de droit.
Seychelles	Mission d'observation de l'élection présidentielle des 28, 29 et 30 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la réflexion, d'une part, sur l'aménagement de règles pour le financement de la campagne électorale et, d'autre part, l'amélioration des conditions de vote des personnes âgées ; – Approfondir le processus de démocratisation dans le sens du renforcement de l'égalité de chances et du respect du pluralisme ; – Renforcer l'égal accès de tous aux médias publics durant la période électorale, et même en dehors ; – Augmenter le nombre des centres de vote afin de réduire les files et les temps d'attente ; – Améliorer la confidentialité de l'isoloir ; – Favoriser un usage plus systématique du français dans le processus électoral, conformément aux dispositions de la Constitution qui garantit l'égalité des trois langues (l'anglais, le créole et le français).
Togo	Mission exploratoire dépêchée du 29 mars au 1 ^{er} avril 2005 dans la perspective de l'élection présidentielle anticipée du 24 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les capacités des institutions garantes de la tenue des élections libres, fiables et transparentes ; – Opérer une distinction plus précise des compétences entre l'Administration électorale et la CENI ; – Développer les actions de formation des agents électoraux et des électeurs ; – Assurer la formation aux opérations électorales des cadres des partis politiques ; – Procéder à la refonte du fichier électoral ; – Rechercher des formules de relations pacifiques entre les acteurs politiques et d'approfondissement de la démocratie

ANNEXE 8

LES MISSIONS EXPLORATOIRES MANDATÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIF (2005-2006)

Pays	Date	Intitulé de la mission
Côte d'Ivoire	12-16 juillet 2005	Mission de soutien au processus électoral
Congo (République Démocratique)	22-31 mars 2005	Mission d'information et d'évaluation du processus électoral
Djibouti	22-27 mars 2005	Mission exploratoire en vue des élections présidentielles du 8 avril 2005
Mauritanie	27-31 décembre 2005 Du 19 au 22 octobre 2006	Mission d'appui au processus de transition notamment en son volet électoral Mission exploratoire dans la perspective de la tenue des élections législatives et municipales du 19 novembre 2006
Tchad	1-6 avril 2006	Mission exploratoire dans le cadre de la préparation des élections présidentielles
Togo	29 mars-1 ^{er} avril 2005	Mission exploratoire en vue de l'élection présidentielle anticipée du 24 avril 2005